

Qui plus est, monsieur le président, si l'on prend note du rapport déposé par MM. Mountain, Higgins et Reno en 1969 sur les pôles de croissance de l'économie québécoise, on réalise que la région montréalaise connaît un fléchissement sérieux. En fait, dans la plupart des domaines, l'ascension fulgurante de Toronto nous laisse songeurs. Ceci, monsieur le président, je ne le dis pas afin de souligner qu'il y a une rivalité entre les grandes villes canadiennes, mais bien pour mettre en relief le fait que l'équilibre du pays est fondé sur une croissance économique qui tient compte du degré de faiblesse de chacun des pôles.

Dans le domaine des ressources humaines, par exemple, l'emploi en 1966 a été de 1 p. 100 à Montréal et de 2.9 p. 100 à Toronto. Au niveau des institutions financières, le nombre des sièges des compagnies augmente à Toronto dans la proportion suivante: En 1952, pour chaque siège à Toronto, il y en avait 1.2 p. 100 à Montréal. En 1972, ce rapport est devenu de 1.67 p. 100. Les transports, domaine économique important dans la région montréalaise, se détériorent. Toronto est devenue le leader du transport aérien, domine dans le camionnage, a augmenté son avance dans le domaine du trafic ferroviaire et dans celui du transport maritime. Montréal n'a plus que 6 p. 100 du tonnage canadien de marchandises générales, contre 12 p. 100 en 1961, et 40 p. 100 au début du siècle.

L'industrie manufacturière montréalaise accusait également un fléchissement. Les investissements nouveaux à Montréal sont passés de 180 millions de dollars à 371 millions de dollars, entre 1961 et 1971. A Toronto, au cours de la même période, ils sont passés de 168 millions de dollars à 438 millions. Dans le domaine des communications, l'ascension de Toronto a été fulgurante. Les ordinateurs sont au nombre de 772, alors qu'à Montréal il y en a à peine 549. La vente est encore plus nette à l'échelle des provinces, avec un actif de 1,873 unités en Ontario, contre 764 dans la province de Québec. Les agences de publicité sont centrées surtout à Toronto et commandent l'activité du travail qui se fait à Montréal.

L'influx dans le domaine du téléphone, du Telex et des téléordinateurs témoigne de la prépondérance de Toronto sur Montréal. Dans le domaine des ressources matérielles et de la construction, encore là il y a eu une baisse importante. La construction industrielle durant cette période augmente de 32 p. 100 à Toronto, et diminue de 15 p. 100 à Montréal. Le taux d'utilisation des chambres d'hôtels est présentement de 55 p. 100 à Montréal, et de 66 p. 100 à Toronto. Monsieur le président, je laisse de côté un certain nombre d'autres éléments qui ne concourraient qu'à mieux illustrer mon énoncé du début.

Je suis donc tout à fait d'accord avec le ministre des Finances lorsque dans son budget il mentionne que nous devons diriger les projets d'investissement public dans les régions où la situation reste tendue. Cette optique sélective, dit-il, de même que nos mesures d'expansion régionale revêtent une importance particulière dans un contexte économique aussi peu homogène que celui où se trouve le Canada, et où des pénuries continuent de se manifester dans de nombreux secteurs et régions, tandis que des excédents apparaissent dans d'autres. Or, monsieur le président, le budget tel qu'il nous a été présenté touche également un secteur vital de l'économie canadienne.

Mes préopinants ont souligné cet après-midi l'importance de l'habitation. Mon collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a même mentionné que c'est un droit social. Monsieur le président, je souscris entièrement à cet énoncé. Il n'est pas nouveau. En fait, le rapport de la

Le budget—M. Joyal

Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, mieux connue sous le nom de Commission Castonguay-Nepveu, publié en 1971, énonce à la page 184 le droit suivant:

Reconnaître l'accès à l'habitation comme un droit universel implique donc une intervention directe de l'État dans toute cette industrie qui, encore aujourd'hui, dépend presque entièrement de l'entreprise privée.

De même que l'universalité d'accès à l'éducation et aux soins a exigé qu'il y ait une responsabilité de ces secteurs à la place de l'entreprise privée, de même la reconnaissance de l'accès à l'habitation comme droit universel implique une intervention directe similaire dans les services d'habitation.

Comme on peut le constater, monsieur le président, l'évolution de nos mœurs politiques nous fait considérer aujourd'hui l'habitation comme une priorité gouvernementale. Cette priorité a été réaffirmée dans un rapport publié en juillet 1974 par le Conseil économique du Canada et intitulé: «Pour une croissance plus stable de la construction.» On y lit, dans la recommandation n° 7, ce qui suit:

Nous recommandons que le rythme de la construction de logements sociaux suive à l'avenir un taux de croissance régulier, qui serait fixé pour quelques années à l'avance sur une base régionale, indépendamment des fluctuations qui pourraient se produire dans la construction de logements ordinaires ou dans le secteur non résidentiel.

Il est clair dans mon esprit, monsieur le président, qu'il faut sortir l'habitation, le logement public, de l'ensemble de l'activité économique qui recouvre l'habitation en général.

Le gouvernement fédéral a eu des expériences diverses depuis 1964 dans le domaine du logement public. En 1970, un programme de 200 millions de dollars avait été annoncé pour la construction d'habitations à coûts modiques. Ce programme nous a donné d'utiles enseignements. En fait, il a été vertement critiqué, et la majorité des projets qui ont été souscrits dans ce programme ont eu des difficultés d'opération, et dans plusieurs cas la Société centrale d'hypothèques et de logement a dû les reprendre.

Je voudrais, monsieur le président, faire un rapide résumé des éléments qui aujourd'hui sous-tendent l'industrie de la construction. Nous savons qu'au cours de l'année 1974, le nombre des mises en chantier a baissé de façon alarmante. En fait, de 266,900 qu'il était en août 1973, il est passé en août 1974 à 206,100 unités. Cette baisse est due à plusieurs facteurs. Elle est d'abord due à une hausse de la main-d'œuvre, une hausse du coût de la main-d'œuvre qui est passé en 12 mois à 9.9 p. 100. Elle est également due à une hausse des prix des matériaux de construction qui sont passés pendant la même période à 10.7 p. 100. Par ailleurs, l'adoption de règlements régissant l'augmentation des loyers pour certaines catégories d'habitations de location ont eu également un effet décélérateur sur le marché. D'autre part, le marché des hypothèques a connu également une situation difficile. Les taux d'intérêt ont augmenté et la rareté de l'argent s'est fait sentir.

On a assisté pendant la même période à un gonflement des investissements commerciaux et dans les édifices à bureaux. En fait, si l'on considère cette augmentation, monsieur le président, elle est phénoménale. Dans la seule région de Montréal, sur environ 2 milliards de dollars investis pour la construction d'édifices à bureaux, seulement 100 millions ont été investis au niveau de la mise en chantier de logements publics.

Je crois, monsieur le président, que ces chiffres parlent d'eux-mêmes, et qu'on peut réaliser l'importance que l'habitation revêt actuellement aux yeux du gouvernement.

L'objectif d'une politique d'habitation équilibrée m'apparaît être double. D'abord, elle doit viser à préserver les